

Aurillac, le 14/09/2020.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fermeture de la classe de TPS-PS-MS à l'école de Pierrefort du fait d'un cas de COVID-19

Après avis sanitaire de l'ARS, la directrice académique des services de l'Education nationale a décidé l'éviction des élèves de la classe de très petite section, petite section et moyenne section de maternelle de l'école de Pierrefort à compter du 14 septembre 2020 et jusqu'à nouvel ordre, du fait de la détection d'un cas positif au test COVID au sein de cette classe.

Malgré l'application des consignes sanitaires, une transmission du virus a en effet pu avoir lieu au sein de la classe précitée. Aussi, en cohérence avec le protocole sanitaire de l'éducation nationale, il a été décidé l'éviction complète de l'école des enfants de cette classe.

Les parents des élèves concernés ont reçu les consignes appropriées de la délégation territoriale de l'ARS (Agence régionale de santé) concernant l'organisation du dépistage des enfants :

- les enfants présentant des symptômes doivent se faire tester immédiatement,
- les enfants qui ne présentent pas de symptômes doivent se faire tester à compter du 17 septembre pour tenir compte du délai d'incubation.

Le retour des élèves en classe se fera selon le résultat du dépistage effectué.

Cette situation est révélatrice d'une amplification de la circulation du virus dans le département. Ainsi, le taux d'incidence* augmente très rapidement, passant de 6,3 pour 100 000 habitants sur la semaine du 24 au 30 août à 23,1 sur la semaine du 31 août au 6 septembre.

Le préfet du Cantal rappelle donc la nécessité de respecter strictement les mesures barrières, pour se protéger et pour protéger les autres, notamment les plus fragiles.

** Le taux d'incidence est le nombre de cas rapporté au nombre d'habitants.*

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

